



ROTARY INTERNATIONAL



Comité Inter Pays
FRANCE - USA
Section Française



Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2014

L'A.G.O de la section française du CIP France USA s'ouvre ce jour à 10h30 au Novotel de la Porte d'Asnières, siège du CIP.

La vérification des présences et des procurations montrent que le **quorum est atteint** et que l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Rapport d'Activité (Le rapport complet est en annexe) présenté par le président Jean-Marie Poincard se résume en les termes suivants :

L'activité du CIP, depuis la dernière assemblée générale, a été essentiellement orientée vers le développement du projet d'échanges de stages avec les USA et soutien au RYLA de WE bilingue organisé par le club de Paris la Défense.

L'Exercice 2012-2013 se traduit par les principaux chiffres financiers ci-après :

Un profit comptable de 1414,97 €

Les fonds propres s'élèvent à 52 667,31 € avant affectation du résultat de l'Exercice.

Les Résolutions suivantes sont soumises à l'A.G.

Première résolution :

L'Assemblée générale des membres, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration sur l'activité de l'association durant l'Exercice clos le 30 juin 2013 et sur les comptes dudit exercice, approuve lesdits rapports et les comptes annuels de cet exercice faisant apparaître un Résultat de 1414,97 € .

Ensuite de quoi, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'Exercice de leur mandat jusqu'au 30 juin 2013.

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale décide d'affecter en report à nouveau le résultat bénéficiaire de l'exercice 2013-2014 s'élevant à la somme de 1414,97 €

Troisième résolution :

L'Assemblée générale élit au Conseil d'Administration, pour une durée de trois ans, se terminant à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'Exercice 2016-2017 :

Jean-Marie Poinsard, Max Gattein, Robert Héline, Daniel Haumont, Patrick Maillard, Ray Hartman, Joël Salace, Georges Monsallier, Fatiha Zelmat

Quatrième résolution :

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme de ses délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités.

Les 4 résolutions sont adoptées à l'unanimité.